

LES RENCONTRES DAUPHINOISES DE LA RÉGULATION

Merci de vous inscrire auprès de Laalia Benessalah
01-44-05-40-25
laalia.benessalah@dauphine.fr

Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny 75775 Paris cedex 16
<http://droitetregulation.dauphine.fr>

Conseil d'État – Université Paris-Dauphine

« L'entreprise régulée »

Centre de recherche Droit Dauphine (Cr2D)
Laboratoire d'économie de Dauphine –
Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (LEDa –
CGEMP)

avec le concours des étudiants
du Master Droit et régulation des marchés
et le soutien
de la Chaire Gouvernance et Régulation

Vendredi 16 juin 2017
Université Paris-Dauphine
Salle Raymond Aron

08.15 - Accueil

08h50

Allocutions d'ouverture par **Isabelle Huault**, Présidente de l'Université Paris-Dauphine et **Bernard Stirn**, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

Modérateur général : Bernard Stirn, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

09h00-10h45

1. Table ronde : Le financement de l'entreprise régulée, présidée par **Pierre-François Racine**, Avocat of counsel, LPA-CGR, ancien président du CORDIS

- **Patrick Jeantet**, Président de SNCF Réseau
- **Thierry Tuot**, Conseiller d'Etat, Président adjoint de la section de l'intérieur
- **Sandra Lagumina**, Conseiller d'Etat
- **Jean-Marie Bertrand**, Président de chambre honoraire, Cour des comptes
- **Guillaume Schwall**, Commission européenne, Direction générale de l'énergie, Unité A1 « Coordination de la politique énergétique européenne »
- **Philippe Terneyre**, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- **Patrice Geoffron**, Professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine, Directeur du CGEMP-LEDA

Qui décide les investissements ?
Quelle influence peut avoir l'Etat actionnaire ?
L'Etat peut-il rester actionnaire d'une entreprise régulée ?
L'Etat peut-il faire supporter le poids financier de ses politiques publiques à l'entreprise régulée prenant la forme d'un établissement public ?
Les gestionnaires de réseaux de transport faisant partie d'une entreprise verticalement intégrée sont-ils réellement indépendants financièrement ?
Peuvent-ils disposer de leurs actifs ?
La politique de dividende du gestionnaire de réseau vers la maison mère est-elle tenable ?
Qu'attendre du régulateur ? Quelles garanties peut-il assurer à l'EVI ?
Au gestionnaire du réseau ? A l'exploitant ?

10h30 - 10h45 - Pause

10h45 – 12h30

2. Table ronde : La participation de l'entreprise régulée à la régulation, présidée par **Antoine Louvaris**, Professeur de droit public à l'Université Paris-Dauphine, Président du comité de pilotage de l'Institut Droit Dauphine

- **Jean-François Carencio**, Président de la Commission de régulation de l'énergie
- **Emmanuel Constans**, Membre du sous-collège banque de l'ACPR, Président de la commission consultative pratiques commerciales de l'ACPR
- **Sandra Lagumina**, Conseiller d'Etat
- **Rémi Bouchez**, Conseiller d'Etat, Président de la Commission des sanctions de l'ACPR
- **Guillaume Goulard**, Conseiller d'Etat, Président de la 9^{ème} chambre de la section du contentieux
- **Jean-Philippe Kovar**, Professeur de droit public à Sciences Po Strasbourg, Université de Strasbourg

Quelle est l'efficacité d'une norme de régulation conjointement élaborée ?
Quelles sont les modalités de l'élaboration ?
Participation ou lobbying ? Convient-il de formaliser la procédure d'élaboration ?
L'entreprise régulée est-elle actrice de la régulation ?
Comment les entreprises régulées réceptionnent-elles le droit souple ?
Comment l'entreprise régulée participe-t-elle à la fonction de conformité ?
Comment le régulateur appréhende-t-il la participation de l'entreprise régulée ?
Quel rôle joue le juge ?

12h45 – Cocktail

13.00 - Remise des diplômes du Master Droit et régulation des marchés par M. le Président Bernard Stirn